



République Française
Département SEINE ET MARNE
Commune de Bourron Marlotte

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	20	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le : 28/04/2026
Et
Publication ou notification du :
28/04/2026

L'an 2026, le 27 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vitor, VALENTE Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 21/04/2026 et affichés à la porte de la Mairie le 21/04/2026.

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BIDARD Michel, M. BREGERE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, M. COLAS Christophe, Mme DANIELOU Cécile, M. DE FARIA Custodio, Mme DUWEZ Nathalie, M. GANDON Jean-Charles, M. HAGARD Stéphane, Mme HAMEL Catherine, Mme KERHERVÉ Muriel, Mme LOTT Myriam, M. PETIT Yves, Mme PICARD Joëlle, M. QUÉNU Nicolas, Mme ROUSSEAU Catherine, Mme SABATIER Véronique, Mme SHARPE Laura

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PACTON Stéphanie à Mme ROUSSEAU Catherine, Mme SCHAPPACHER Karine à Mme DUWEZ Nathalie, M. TONNELIER Théo à M. COLAS Christophe

A été nommé(e) secrétaire : M. BREGERE-MAILLET Jean

CM2026_21 - Élection des délégués au Syndicat Mixte de Transports Sud 77

Ce syndicat organise les services réguliers ou à la demande, de transports publics de personnes, des services de mobilité solidaire. Il organise ou contribue également au développement des services relatifs aux mobilités actives définies à l'article L.1271-1 du Code des Transports.

Les statuts de ce syndicat prévoient que siègent au comité syndical **deux** délégués titulaires et **deux** délégués suppléants élus par les communes adhérentes.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret, sauf si le conseil décide à l'unanimité de ne pas y recourir conformément à l'article L.2121-21 du CGCT. Toutefois, si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

Il convient de procéder selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Après que Monsieur le Maire ait fait un appel de candidature, il est dès lors procédé aux opérations de vote conformément à l'article L.2121-21 du CGCT.

... / ... (suite de la délibération n° CM2026_21)

La liste unique est composée de :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Nathalie DUWEZ	Stéphanie PACTON
	Catherine ROUSSEAU

Il est précisé que le deuxième siège de titulaire sera occupé par Madame Sonia RISCO, 6ème Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau en charge des mobilités et de l'accessibilité.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour élire les membres.

Nombre de votants	:	23
Nombre de bulletins blancs ou nuls	:	0
Nombre de suffrage exprimés	:	23

Sont ainsi déclarés élus les conseillers municipaux mentionnés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Secrétaire de séance,
Jean BREGERE-MAILLET



A Bourron-Marlotte, le 28/04/2026



Le Maire,
Vitor VALENTE

